

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne puis indiquer de date, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Dans ce cas, voici ma question supplémentaire, monsieur l'Orateur: Le premier ministre pourrait-il indiquer à la Chambre quand le gouvernement fera connaître la politique qu'il compte suivre à l'égard des investissements étrangers au Canada et j'aimerais qu'en répondant à cette question, le premier ministre ne se borne pas à employer le mot «bientôt» dont nous avons dû nous contenter depuis huit mois.

Le très hon. M. Trudeau: Ma réponse de tout à l'heure s'appliquait aux deux questions.

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les Canadiens doivent-ils en conclure que le gouvernement entend esquiver ces importantes questions jusqu'après les prochaines élections, et ce pour des considérations politiques bien évidentes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de York-Sud.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA PARTICIPATION— LES MESURES VISANT L'APPORT DES CITOYENS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, les questions que je veux poser au premier ministre concernent le rapport confidentiel, daté du 18 octobre 1971, que j'ai en ma possession et qui a été remis au cabinet par le comité interministériel de la participation formé en vertu d'une décision du cabinet, le 23 décembre 1970. Comme le premier ministre a répété hier à un groupe d'élèves du secondaire d'Ottawa ce qu'il a souvent affirmé, que la participation des citoyens au gouvernement était pour lui une priorité, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour appliquer les conclusions et recommandations du rapport du comité interministériel dont j'ai parlé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne songe pas en particulier à ce comité interministériel naturellement mais la Chambre sait que le gouvernement a pris une foule d'initiatives qui prouvent sa foi en la participation. Si vous m'accordez le temps voulu, monsieur l'Orateur, je répondrais à cette question. Nous avons, par exemple, facilité davantage la participation des membres de l'opposition au processus parlementaire en leur permettant d'engager, aux frais de l'État, un personnel de recherches. Nous avons favorisé la participation au pays en augmentant le nombre de Livres blancs.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends que le très hon. représentant cherche à répondre à la question du député d'York-Sud, mais il lui faudrait peut-être pour cela plus de temps qu'il n'en faut d'ordinaire pour répondre au cours de la période des questions. Il me semble que des renseignements de ce genre se donnent à la Chambre au cours d'une déclaration à l'appel des motions.

[M. l'Orateur.]

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ferai remarquer au premier ministre, avec toute la déférence possible, que je ne lui ai pas demandé quelles mesures avaient été prises, mais si on avait pris des dispositions pour donner suite aux recommandations. Je dois dire également que les partis de l'opposition ne sont pas les seuls à avoir bénéficié de fonds pour fins de recherches, que le parti ministériel en a reçu également . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit ici d'un débat, le député en conviendra. Peut-être pourrait-il poser sa question supplémentaire.

M. Lewis: . . . sans parler du bureau du premier ministre. Maintenant voici ma question supplémentaire: Le gouvernement a-t-il créé des groupes de participation pour aider les ministères et organismes du gouvernement à mettre au point des programmes, en vue de la participation de la population, et a-t-on demandé à la Commission de la Fonction publique de mettre en œuvre un programme de formation en matière de participation, afin que les fonctionnaires se rendent mieux compte de leurs devoirs, du moins envers les Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député sait que le secrétaire d'État dépense beaucoup pour encourager différents groupes du pays à la participation. Par exemple, il sait, dans le cas des Indiens, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a versé des fonds considérables pour accroître leur participation.

L'hon. M. Hees: Vous perdez votre page.

Une voix: Est-ce le manuel du docteur Spock?

L'hon. M. Hees: C'est un vieux boudeur. Il boude. Il se fâche. C'est honteux!

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrions-nous essayer d'avancer un peu plus vite. Le député de York-Sud, semble-t-il, veut poser une question supplémentaire.

M. Lewis: Je veux poser une question supplémentaire, mais, auparavant, monsieur l'Orateur, je veux invoquer le Règlement. J'apprécie les grands talents du premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Lewis: . . . ses talents pour le théâtre et la dissimulation. Je les apprécie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais au juste si le député invoque le Règlement à juste titre, mais, si oui, il devrait préciser en quoi. Néanmoins, je rappelle aux députés que nous devrions essayer de collaborer pendant la période des questions.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, pardonnez-moi si je vous fais attendre un instant, mais je reformule mon rappel au Règlement, et je dois dire que s'il est une qualité que le premier ministre devrait montrer, c'est la courtoisie envers la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!